

## **Motion no 775**

### **Pour une nouvelle légitimité de la représentation parlementaire**

La composition socioprofessionnelle du Parlement pose la question de la légitimité de la représentation parlementaire. Ici comme ailleurs, certains affirment que quand il y a déséquilibre de représentation, le fonctionnement de la démocratie est insatisfaisant en regard des attentes du peuple. L'adhésion des citoyens aux politiques publiques s'en trouve affectée, d'où l'apparition de dérives populistes contraires aux intérêts généraux de la population et de l'Etat.

Depuis bientôt quinze ans, on assiste dans le Jura à une sous-représentation (voire une absence totale de représentation) des ouvriers au Législatif cantonal. Les statistiques du Secrétariat du Parlement montrent que s'ils étaient encore 5 en 1982, ils disparaissent des rangs parlementaires à partir de 1990.

Cette absence des ouvriers au Parlement résulte, pour une part et dans un contexte économique défavorable, de la pression exercée par l'entreprise sur ses employés, laquelle découle de conditions de travail puissamment subordonnées à la maîtrise des coûts de production. Soumis à des exigences drastiques en matière de disponibilité personnelle, les travailleurs doivent faire face aux graves préoccupations de l'insécurité économique et de la précarité de l'emploi, ce qui, naturellement, ne les incite guère à vouloir s'investir dans la chose publique.

Pour tenter de remédier à cette situation, nous demandons au Gouvernement de prendre, pour le début de la prochaine période législative, des mesures (d'incitation ou législatives) :

- qui reconnaissent l'accès au mandat parlementaire par les salariés du secteur privé comme une mesure bénéfique à la démocratie cantonale et qui, ce faisant, conduisent les entreprises à permettre que cet engagement personnel puisse s'exprimer sans pression sur l'emploi ni menace sur le niveau salarial de l'employé;
- qui concourent ainsi à une représentation socioprofessionnelle au Parlement plus équilibrée en direction des salariés du secteur privé, y compris par une participation financière de l'Etat qui assure à l'employé, lors de sa participation aux sessions plénières du Parlement, une rémunération équivalente à celle dont il bénéficie au sein de l'entreprise.

**M. Joël Vallat (PS)**